

N° 5069¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

concernant la formation et l'agrément des travailleurs désignés

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
AU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

(24.2.2003)

Monsieur le Ministre

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet de règlement grand-ducal sous rubrique en sa séance plénière.

Le projet de règlement a pour objet de définir les capacités et aptitudes nécessaires à l'accomplissement de la fonction de travailleurs désignés et de définir la formation et l'agrément des travailleurs désignés ainsi que de réglementer l'agrément des organismes de formation en la matière. Le travailleur désigné s'occupe des activités de protection et des activités de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Notre chambre n'a pas d'observation particulière à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre plus haute considération.

Le Secrétaire,

Robert LEY

Le Président,

Marco GAASCH

